



Montpellier, le 26 octobre 2011

## C o m m u n i q u é d e p r e s s e

---

### **Evacuation d'un campement de Roms illicite**

---

En application de l'ordonnance d'expulsion du juge des référés du tribunal d'instance de Montpellier en date du 13 juillet 2011, le préfet de l'Hérault a décidé d'accorder, à la demande de France Domaine, le concours de la force publique pour procéder à l'évacuation d'un terrain illégalement occupé, quartier de la Mogère à Montpellier.

L'opération s'est déroulée, sans incident, ce matin à compter de 7 h.

Une cinquantaine de personnes d'origine Rom, qui vivait dans des conditions insalubres, ont été évacuées et en application du régime de l'hébergement d'urgence, un relogement temporaire leur a été proposé.

Les personnes qui avaient initiée des démarches auprès de L'OFII, (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) pourront faire l'objet d'un retour humanitaire dans les prochains jours. D'autres membres du groupe pourront également bénéficier d'un retour volontaire sous réserve d'éligibilité.

Enfin, les personnes qui faisaient l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) seront reconduites par la police aux frontières (PAF) dans leur pays d'origine à l'issue du délai légal d'exécution.

Contact presse : 04 67 61 61 25